



ASBESTE-CIMENT

SOLUTIONS POUR LES CITOYENS

Janvier 2025

Manipulez les déchets d'amiante avec précaution :

évitez de les casser, de les scier et humidifiez-les avant manipulation.
Portez des gants et un masque antipoussière de préférence FFP3.

Amiante, quelles sont les obligations légales ?

Les déchets susceptibles de contenir de l'amiante sont nombreux. Il peut s'agir d'**ardoises artificielles, de plaques ondulées, d'anciennes conduites ou tuyaux, de panneaux de revêtement, de bacs à fleurs...** Conformément à la législation, ces déchets contenant de l'asbeste-ciment doivent obligatoirement être conditionnés dans des housses spécifiques et déposés dans un centre d'enfouissement technique autorisé pour ce type de déchets.

Comment éliminer l'amiante en toute sécurité ?

Les déchets contenant de l'asbeste-ciment (amiante) doivent **obligatoirement** être conditionnés dans des **housses spécifiques à double épaisseur**.

Les **petites quantités** d'amiante peuvent être déposées **au recyparc** moyennant le respect des conditions suivantes :

- utiliser obligatoirement les **sacs à double paroi IDELUX Environnement de 140 litres**, en vente au recyparc ;
- déposer les déchets dans ces sacs **en évitant de les remplir à ras bord** ;
- **fermer complètement** les sacs afin de garantir leur étanchéité ;
- déposer les sacs correctement fermés à l'endroit indiqué par le préposé.

Seuls les sacs conformes de 140 litres, correctement fermés et ne présentant aucune déchirure, sont acceptés au recyparc !

Pour l'élimination de plus **grandes quantités** d'amiante, nos **sites de valorisation** sont accessibles (voir verso).

POURQUOI DES SACS ÉTANCHES SPÉCIFIQUES ?

Ces sacs ont une double paroi : une paroi intérieure en polyéthylène d'une épaisseur de minimum 100 microns et une paroi extérieure tressée en polyéthylène de minimum 100 g/m². Ces caractéristiques techniques garantissent une bonne résistance aux déchets, à la manutention et au versage en centre d'enfouissement technique.

Où acheter les sacs à double paroi ?

Vous pouvez trouver :

- Les sacs à double paroi de **140 litres** uniquement dans nos 53 recyparcs.
Le prix est de **14,50 € TVAC / sac** (traitement des déchets inclus).
- Les housses pour les plus **grands volumes** :
 - **big bag** de 1 m³ (100 x 100 x 100 cm) : **12,68 € HTVA / sac**
 - **dépôt bag « tôles ondulées »** (250 x 150 x 30 cm) **24,64 € HTVA / sac**
 - **dépôt bag de 10 m³** (620 x 240 x 115 cm) : **95,88 € HTVA / sac**



Sur nos recyparcs et sur nos sites
PAIEMENT ÉLECTRONIQUE
uniquement

Ces housses sont en vente sur **nos sites de valorisation**. Pour ces grands contenants, le prix de vente n'inclut pas le coût d'élimination. Celui-ci sera calculé et ajouté après pesage des déchets d'amiante réellement apportés sur nos sites (tarif à la tonne). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'infos.

SITE	ADRESSE	HORAIRES	TÉLÉPHONE
HABAY	Les Cœuvins, 11 6720 HABAY-LA-NEUVE	Du lundi au vendredi : 7h00 - 18h30	+32 63 42 31 64
MANHAY	Parc industriel, 11 6960 DOCHAMPS	Lundi, mardi et jeudi : 8h30 - 17h00 Mercredi : 8h30 - 12h00 Vendredi : 8h30 - 16h00	+32 80 41 85 13
SAINT-VITH	John-Cockerill-Strasse, 5-7 4780 SAINT-VITH	7h30 - 12h00 et 13h00 - 16h15 (sauf le vendredi jusqu'à 15 h 15)	+32 80 22 18 57
TENNEVILLE	Rue de la Pisserotte, 1 6971 CHAMPLON	Du lundi au vendredi : 7h00 - 18h30	+32 84 45 01 11

Où les déposer ?

Les citoyens peuvent déposer :

- les **sacs de 140 litres** uniquement dans nos **recyparcs** ;
- les **housses grands volumes** sur nos **sites de valorisation**.
Notez que le versage des dépôt bags de 10 m³ est uniquement autorisé sur le site de HABAY.

Et après ?

Les déchets d'asbeste-ciment sont déposés conformément aux conditions définies par la Wallonie en Centre d'enfouissement technique de classe II.

Plus d'infos ?



N'hésitez pas à contacter :

dechets@idelux.be
+32 63 23 19 87



www.idelux.be